



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 janvier 2019
19 heures 00

GF/MG

N° 002377

Grands Projets -
Rénovation piscine
VITON - Étude -
demande de
subvention auprès de
l'ÉTAT (contrat de
ruralité) et la Région
SUD (CRET).

Affiché le :

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le jeudi 31 janvier 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

La piscine municipale de plein air située, quartier VITON, a été créée en 1963. L'établissement de 2000 m² se situe à 1,5 km du centre-ville, dans le quartier VITON à Apt, à 100 m de la vélo route. Elle est ouverte au public de mi-juin à fin août.

Elle est fréquentée principalement par une clientèle aptésienne : des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, les centres de loisirs du pays d'Apt (centre de loisirs municipal, centre social, centre de loisirs de Saignon), le centre Coallia (centre PMR), et par les touristes.

La piscine VITON a une vocation sociale importante puisqu'elle permet aux populations qui ne partent pas en vacances de disposer d'un espace ludique et aquatique.

Son architecture est caractéristique. Elle nécessite cependant une restauration complète : Fuite d'eau, margelle en mauvais état, système de pompe vétuste et non économique, etc.

Dans le cadre d'une réhabilitation de la piscine VITON, la commune souhaite établir un diagnostic et un APS.

- L'APS devra prendre en compte les souhaits d'une démarche écoresponsable.
- La commune souhaite une rénovation avec des matériaux écoresponsables et des systèmes de gestion des fluides (eau, énergie) basse consommation.
- Le passage de la véloroute en fait un atout pour la commune. Dans le cadre du plan vélo de la commune, il est envisagé d'installer un parking à vélo.
- L'étude devra prendre en compte les recommandations du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Calavon-Coulon (SAGE) relative aux réductions des consommations d'eau et à la préservation de la ressource. Il est prévu une économie d'eau comprise entre 20 et 50%.

Elle prendra également en compte la politique menée par la région SUD et plus particulièrement vis-à-vis de son Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la ressource en Eau (SOURCE).

À ce titre, Madame le maire propose de solliciter l'Etat dans le cadre du dispositif Contrat de ruralité à hauteur de 2083,33 € et le Conseil régional SUD dans le cadre du CRET à hauteur de 6 250 € pour un montant global subventionnable de 20 833,33 € HT

DÉPENSES		RECETTES		
Etude	20833,33 €	ÉTAT (contrat de ruralité)	2 083,33 €	10%
		RÉGION SUD (CRET)	6 250,00 €	30%
		Ville d'Apt	12 500,00 €	60%
Total HT	20 833,33 €		20 833,33 €	
Total TTC	25 000,00 €		25 000,00 €	

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Sollicite une subvention à hauteur de 2 083,33 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de ruralité pour le projet d'étude de rénovation de la piscine VITON

Sollicite une subvention à hauteur de 6 250 € auprès de la Région SUD dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial pour le projet d'étude de rénovation de la piscine VITON.

Approuve le plan de financements du projet présenté ci-dessus,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019,

Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI